AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-7-71 198648

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément n° 2 au bulletin n° 129 de juin 1971 -

1971 - 19ème envoi

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Carpocapse des pommes, des poires et des coings :

Après une diminution sensible des sorties de papillons, le vol a repris autour du 20 juin, dans divers secteurs, notamment dans le Gers et dans les vergers situés à une certaine altitude (entre 300 et 500 m). De meilleures conditions de température crépusculaire ont permis de nouvelles pontes non négligeables.

En conséquence, le dernier traitement qui a du être effectué au début de la deuxième quinzaine de juin arrivant au terme de son action, il y a donc lieu de réaliser une nouvelle application dans tous les vergers sensibles.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse Orientale du pêcher :

a) Protection des pêches -

- Variétés à récolter entre le 14 et le 20 juillet : appliquer entre le 4 et le 7 juillet un produit à base de Mévinphos, à raison de 50 g MA/hl. Ce traitement se justifie sur ces variétés en raison du fait que le deuxième vol est intense depuis quelques jours.

Nous rappelons que l'emploi du Mévinphos dans la lutte contre la Tordeuse Orientale doit être réservé surtout au traitement précédant de peu (au moins 7 jours) la cueillette. Appliqué de manière répétée, il risquerait d'amener des phénomènes secondaires, en particulier en favorisant les acariens parasites.

- Variétés à récolter entre le 20 juillet et le 20 août : appliquer un traitement avec l'un des produits mentionnés dans l'édition générale de mars 1971 (bulletin n° 126) autres que le Mévinphos.

b) Protection des pousses en pépinières et dans les vergers en formation - Renouveler le traitement conseillé dans le précédent bulletin.

/N O Y E R/

- Carpocapse : Les indications concernant les arbres à fruits à pépins sont valables pour le Noyer. En conséquence, appliquer un nouveau traitement dans les noyeraies sensibles.

/V I G N E/

- Mildiou : Dans la plupart des cas, la situation demeure excellente. Cependant, en raison de la sensibilité encore très grande de la vigne et des apparitions possibles de nouvelles taches à la fin de cette semaine, il y a lieu de demeurer prudent, en particulier dans les vignes où des taches ont été observées et au voisinage de vignes abandonnées (très nombreuses taches). Se tenir prêt à effectuer un nouveau traitement qui sera mis en place dès qu'une période pluvieuse sera annoncée.

- Black-rot : Le traitement destiné à lutter contre le Mildiou assurera la protection contre le Black-rot.

- Botrytis (pourriture grise) :Le texte ci-après émane de la Station d'Avertissements Agricoles d'Aquitaine, Circonscription dans laquelle des essais sont effectués depuis

.../...

P 256

plusieurs années en liaison avec l'I.N.R.A. :

"Nous rappelons que la lutte contre le Botrytis n'est pas encore parfaitement "au point, notamment en ce qui concerne la détermination des époques de traitement. "L'Institut National de la Recherche Agronomique d'une part, le Service de la Pro- "tection des Végétaux d'autre part, poursuivent les observations et les travaux sur "ce sujet.

Actuellement, et d'une façon assez empirique, on estime que le nombre de "traitement doit être compris entre 3 et 5, que l'on situe généralement comme suit :

- 1er traitement lorsque les grains de raisin ont la grosseur d'un grain "de poivre,
- deuxième traitement au moment de la fermeture de la grappe,
- dernier traitement à 3 semaines au moins de la vendange,
- applications intermédiaires déterminées selon les conditions climatiques "et l'évolution de la maladie.

Les fongicides destinés à combattre le Botrytis sont tous en autorisation "provisoire de vente, ce qui indique, que l'on ne possède pas encore tous les élé- "ments suffisants pour apprécier avec certitude leur efficacité. A la liste de pro- "duits, publiée dans le bulletin n° 126 de mars sous la rubrique "Pourriture grise", "il convient d'ajouter deux nouvelles matières actives ayant bénéficié depuis cette "date d'une autorisation provisoire de vente : le méthylthiophanate et la dichlozo- "line.

/TOUS ARBRES FRUITIERS/

- Araignée rouge (P. Ulmi) :

On observe depuis quelques jours une remontée des populations dans certains vergers envahis. Surveiller les plantations intéressées et intervenir le cas échéant avec un acaricide spécifique. On admet, en cette saison, que le seuil de nuisibilité est atteint quand on trouve en moyenne par feuille une trentaine de formes mobiles.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Mildiou de la pomme de terre :

a) Département de l'Aveyron - La pluie du 24 juin a certainement donné lieu à des repiquages de la maladie dans les plantations déjà contaminées et probablement permis son extension à d'autres cultures. Les taches correspondantes vont apparaître incessemment.

Nous rappelons donc les termes de notre bulletin du 24 juin et conseillons vivement d'appliquer, au plus tôt, si ce n'est pas encore fait, le traitement alors recommandé.

b) Autres régions - Bien que la maladie ne nous ait pas encore été signalée, il est probable que des foyers existent.

En conséquence, il serait prudent d'effectuer un traitement sur toutes les cultures dont l'arrachage n'interviendra pas avant la mi-juillet.

- Mildiou et Alternaria de la tomate :

Effectuer un nouveau traitement en employant un produit à base soit de Mancozèbe (160 g de MA/hl) soit de Manèbe (160 g de MA/hl) soit de Propinèbe (210 g de MA/hl).

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY.

BALMA, le 30 juin 1971.-
Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "Midi-Pyrénées",

L. IMBERT.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-